

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2021 à 20h

Date de convocation : 07/04/2021	Date de l'affichage : 07/04/2021
----------------------------------	----------------------------------

Nombre de conseillers en exercice : 19

L'an deux mille vingt et un et le 15 du mois d'avril, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gîte de Champdor avec l'accord du Préfet, sous la présidence de Monsieur MARTINAND Stéphane.

Présents : JUSTET Claire, MONNET Angélique, DESBROSSES Philippe, LAGGER Hugues, PORTELATINE Hugues, BALLAND Alain, TROIANO Thierry, TARDY Pierre, DUFOUR Jérôme, SERPOL Denise MARTINAND stéphane, CORTINOVIS Jeanine (arrivée à 20 :15), GENOIS Aline (arrivée à 20 :22), LANTRAN Pascale (arrivée à 20 :27), CAPRON Martine (arrivée à 20 :28),GREAU Xavier (arrivé à 20 :29).

Excusé(s): NAVEAU Alexandre (pouvoir donné à Jérôme DUFOUR), AUBERT Anthony (pouvoir donné à LAGGER Hugues), REY Michel.

Secrétaire de séance : SERPOL Denise

20 :11 Monsieur Le Maire ouvre la séance

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16/02/2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque conseiller a été destinataire du compte- rendu du 16/02/2021.

(20 :18) Le compte rendu n'appelant aucune remarque, celui-ci est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal

2/ Loyers des deux appartements renovés 20 rue de l'église bâtiment La Cure à partir de leur mise en location en 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un T2 (55.69 m²) et un T3 (76.77 m²) ont été totalement refaits dans le bâtiment « La Cure » au 20 rue de l'église. Il s'agit de délibérer sur le montant des loyers qui seront appliqués à partir de leur mise en location en 2021.

(20 :23) Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'appliquer les loyers suivants à partir de la mise en location des logements:

- Appartement T2 du rez-de chaussée 55.69 m² : 400 €
- Appartement T3 étage porte de droite 76.77 m² : 500 €

3/ Convention avec 30 Millions d'Amis dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats errants supervisée par Haut Bugey Agglomération et inscription au budget des frais de vétérinaires

Monsieur le Maire explique que Haut Bugey Agglomération a lancé une campagne de stérilisation en partenariat avec 30 Millions d'Amis.

La Fondation viendra en soutien des communes sur une prise en charge de 35 € par chat stérilisé et identifié (soit environ 50 % de la totalité des frais de vétérinaires).

L'identification se fera au nom de la Fondation et elle est impérative pour bénéficier de son soutien financier. Pour les communes de l'ex Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville le vétérinaire référent sera celui de la Clinique des Neiges.

La commune devra effectuer un repérage du nombre de chats errants afin de déterminer la demande de financement auprès de 30 Millions d'Amis.

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide de la fondation 30 Millions d'Amis, la commune doit signer une convention et prévoir au budget les frais vétérinaires restants à charge.

(20 :30) Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec 30 Millions d'Amis
- Demande à ce que les frais de vétérinaire soient intégrés au budget primitif 2021

4/ Approbation du compte de gestion du budget général et des budgets annexes 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue le rendu des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020 qui est soumis au cours de cette même séance.

(20 :34) Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget général et des budgets annexes de Champdor-Corcelles dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5/ Approbation du compte administratif du budget général et des budgets annexes 2020

Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND présente le compte administratif 2020 puis sort le temps du vote du Compte Administratif 2020 et le Conseil Municipal confie la présidence au Doyen Mr TARDY Daniel.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait représenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, les comptes administratifs par l'ordonnateur accompagnés des comptes de gestion du receveur,
- Considérant que Monsieur Stéphane MARTINAND, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2020 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif des budgets de 2020, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

BUDGET GENERAL

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	141 156.58			48 610.88	141 156.58	48 610.88
Opération de l'exercice	143 738.61	161 711.78	836 695.53	982 609.26	980 434.14	1 144 321.04
TOTAUX	284 895.19	161 711.78	836 695.53	1 031 220.14	1 121 590.72	1 192 931.92
Résultats de clôture	284 895.19	161 711.78	836 695.53	1 031 220.14	1 121 590.72	1 192 931.92
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	284 895.19	161 711.78	836 695.53	1 031 220.14	1 121 590.72	1 192 931.92
Résultats définitifs	284 895.19	161 711.78	836 695.53	1 031 220.14	1 121 590.72	1 192 931.92

BUDGET BOIS

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	18 705.21			81 037.09	18 705.21	81 037.09
Opération de l'exercice	15 400	26 467.71	32 878	129 400.23	48 278	155 867.94
TOTAUX	34 105.21	26 467.71	32 878	210 437.32	66 983.71	236 905.03
Résultats de clôture	34 105.21	26 467.71	32 878	210 437.32	66 983.71	236 905.03
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	34 105.21	26 467.71	32 878	210 437.32	66 983.71	236 905.03
Résultats définitifs	34 105.21	26 467.71	32 878	210 437.32	66 983.71	236 905.03

BUDGET COMMERCE MULTISERVICE

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	5 193			24 538.59	5 193	24 538.59
Opération de l'exercice	1 023.24	5193	109 715.98	109 969.73	110 739.22	115 162.73
TOTAUX	6 216.24	5 193	109 715.98	134 508.32	115 932.22	139 701.32
Résultats de clôture	6 216.24	5 193	109 715.98	134 508.32	115 932.22	139 701.32
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 216.24	5 193	109 715.98	134 508.32	115 932.22	139 701.32
Résultats définitifs	6 216.24	5 193	109 715.98	134 508.32	115 932.22	139 701.32

BUDGET SOUS LES SHAIES

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés Opération de l'exercice	43 340.68 0	0 0	0 0	1524 0	43 340.68 0	1 524 0
TOTAUX	43 340.68	0	0	1524	43 340.68	1524
Résultats de clôture Restes à réaliser	43 340.68 0	0 0	0 0	1524 0	43 340.68 0	1524 0
TOTAUX CUMULES	43 340.68	0	0	0	0	0
Résultats définitifs	43 340.68	0	0	1524	43 340.68	1524

BUDGET CHAMP GALLET

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés Opération de l'exercice	153 008.69 0	0 0	0 0	102 287.90 0	153 008.69 0	102 287.90 0
TOTAUX	153 008.69	0	0	102 287.90	153 008.69	102 287.90
Résultats de clôture Restes à réaliser	462 936.16 0	0 0	0 0	450 936.75 0	462 936.16 0	450 936.75 0
TOTAUX CUMULES	462 936.16	0	0	450 936.75	462 936.16	450 936.75
Résultats définitifs	462 936.16	0	0	450 936.75	462 936.16	450 936.75

(20 :38) Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020, définitivement closes et les crédits annulés.

6/ Affectations des résultats 2020 aux Budgets Primitifs 2021**BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020
- constatant que les comptes administratifs 2020 font apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 194 524.61 €
 - un déficit d'investissement de 123 183.41 €

Que les résultats 2020 devraient être affectés de la façon suivante :

- **Déficit d'investissement reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 123 183.41 €**
- **L'excédent de fonctionnement**
 - **est capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement en recettes pour un montant de 123 183.41 €**
 - **reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 71 341.20 €**

BUDGET REGIE DES BOIS

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020
- constatant que les comptes administratifs font apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 177 559.32 €
 - un déficit d'investissement de 7 638 €

Décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- **Le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement au compte 001 pour un montant de 7 638 €**
- **L'excédent de fonctionnement est :**
 - o **capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement en recettes pour un montant de 7 638 €**
 - o **est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant 169 921.32 €**

BUDGET MULTISERVICE COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - **un excédent de fonctionnement de 24 792.34 €**
 - **un déficit d'investissement de 1 023.24 €**

décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Le déficit d'investissement est reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 1 023.24 €**
- **L'excédent de fonctionnement:**
 - o **est capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement en recette pour un montant de 1 023.24 €**
 - o **est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 23 769.10 €**

BUDGET CHAMP GALET

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 450 936.75€
- un déficit d'investissement de 462 936.16 €

décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Le déficit d'investissement est reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 462 936.16 €**
- **L'excédent de fonctionnement est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 450 936.75 €**

BUDGET LES SHAIES

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 1 524 €
 - un déficit d'investissement de 43 340.68 €

décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Le déficit d'investissement est reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 43 340.68 €**
- **L'excédent de fonctionnement est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 1 524 €**

(20 :46) Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve les affectations des résultats**

7/ Taux d'imposition des 2 taxes locales pour l'année 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de Champdor et de Corcelles appliqués en 2020 pour les 2 taxes directes locales du foncier bâti et du foncier non bâti.

Il explique que pour l'année 2021 le taux de la taxe foncière sur le bâti sera égal au taux de la taxe foncière sur le bâti communal 2020 + 13.97 % (= taux du département de l'Ain transféré aux communes consécutivement à la réforme).

Il propose de reconduire le taux 2020 du foncier non bâti à savoir 55.67 %

Il présente au Conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2021 transmis par la préfecture avec les montants à encaisser en appliquant les taux 2021 proposés ci-dessus.

(20 :52) Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'appliquer les taux suivants :

	2019	2020	2021
Taxe Foncière Bâti	14.15	14.15	28.12
Taxe Foncière Non Bâti	55.67	55.67	55.67

8/ BUDGETS PRIMITIFS 2021

Monsieur Le Maire, Stéphane MARTINAND après avoir présenté et fait lecture des différents chapitres et articles des budgets primitifs 2021, invite le Conseil Municipal à se prononcer.

(21/24) Le Conseil Municipal vu le projet de budgets primitifs présenté par monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions nouvelles des budgets primitifs de l'exercice 2021 :

BUDGET GENERAL**INVESTISSEMENT**

Dépenses : 646 488.41 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 646 488.41 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 288 912.19 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 1 288 912.19 (dont 0.00 de RAR)

BUDGET BOIS**INVESTISSEMENT**

Dépenses : 107 638 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 107 638 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 330 021.32 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 330 021.32 (dont 0.00 de RAR)

BUDGET COMMERCE**INVESTISSEMENT**

Dépenses : 44 023.24 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 44 023.24 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 192 419 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 192 419 (dont 0.00 de RAR)

BUDGET LOTISSEMENT CHAMP GALLET**INVESTISSEMENT**

Dépenses : 462 936.16 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 462 936.16 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 462 936.16 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 493 161.75 (dont 0.00 de RAR)

BUDGET LOTISSEMENT SOUS LES SHAIES**INVESTISSEMENT**

Dépenses : 43 340.68(dont 0.00 de RAR)

Recettes : 43 340.68(dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 43 340.68 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 43 340.68 (dont 0.00 de RAR)

9/ Durées d'amortissement

Monsieur le Maire explique que l'instruction codificatrice M14 prévoit que les subventions d'équipement versées sont amorties :

- Sur une durée maximale de cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises.
- Sur une durée maximale de trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations,
- Sur quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructure d'intérêts national (logement sociaux, réseaux très haut débit...)

Par ailleurs, les comptes 2031 « frais d'études » et 2033 « frais d'insertion » non suivis de la réalisation d'une immobilisation sont sortis de l'actif par opération d'ordre non budgétaire (débit compte 193 et crédit compte 203x), au vu d'un certificat administratif attestant que l'immobilisation n'est pas relocalisée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les durées d'amortissement à :

- 5 ans pour les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études
- 15 ans pour les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations
- 40 ans pour les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêts national (logement social, réseaux très haut débit...)

10/ Validation du projet de réorganisation de la carte scolaire pour la rentrée 2021-2022

Monsieur le Maire rappelle la réflexion qui a été menée par la commission scolaire et l'Inspecteur d'Académie afin de réorganiser la carte scolaire du village. L'objectif du projet est de palier aux baisses des effectifs tout en conservant nos deux entités et nos 4 classes. Le projet s'articule de la façon suivante :

- maintien des 2 écoles avec conservation des 2 postes de directeur
- les 3 niveaux de maternelle seront à Champdor.
- la classe de CP sera à Corcelles. Un conseiller pédagogique pourrait accompagner l'enseignant du CP.
- Les CE1- CE2-CM1-CM2 seront à Champdor.
- Possibilité pour l'école de Corcelles d'envisager le changement de niveau afin de conserver un effectif permettant de maintenir cette école en adéquation avec la capacité d'accueil du périscolaire (10 à 12 enfants).
- Il sera mis fin à la sectorisation des 2 écoles.

(21 :42) Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de valider le projet de réorganisation de la carte scolaire pour la rentrée 2021-2022 comme présenté ci-dessus.

Informations diverses

- **Election Départementales et régionales** : nous avons besoin de tous les élus pour la tenue des bureaux de vote.
- **Bal trap** : Mme SERPOL explique que Mr PAUGET, responsable du centre de Tir, souhaite monter un mur anti-sonorisation de 8 cm d'épaisseur de part et d'autre du pas de tire et de le couvrir afin d'amortir le bruit. Toujours dans la même optique de réduction des nuisances sonores, la butte de terre sera encore sur-élevée.
- **Antenne ATC** : Le collectif a remis à Mr BALLAND un dossier photomontage de l'impact visuel de l'antenne. Mr BALLAND le fait circuler au sein de l'assemblée.
Monsieur le Maire explique que la société ATC a redéposé une déclaration préalable semblable à la précédente qui avait été accordée par le préfet. Il a émis un avis défavorable sur l'avis du maire qui accompagne toute Déclaration Préalable transmise à l'instruction de Haut Bugey Agglomération. Cependant Haut Bugey Agglomération a délivré un arrêté accordant de nouveau la construction de cette antenne. En parallèle ATC a demandé le retrait de l'arrêté accordant la première déclaration préalable. Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du programme New Deal une antenne est en cours de réalisation sur le secteur de La Praille. Elle devrait être mise en service très prochainement. Il est demandé à Monsieur le maire de voir s'il est possible de dialoguer avec la Société ATC afin qu'elle envisage de déplacer cette antenne sur un autre emplacement.

Fin de la séance à 22h20
Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND

